Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Arrêté du 12 mai 2020 portant modification des dates du concours commun d'accès aux formations d'ingénieur des écoles nationales relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur et du ministère chargé de l'agriculture pour la session 2020 en raison de la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19

NOR: AGRE2012167A

Par arrêté du ministre de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation et du ministre de l'agriculture et de l'alimentation en date du 12 mai 2020 :

Les épreuves écrites de la voie A BIO, auront lieu du 30 juin au 3 juillet 2020.

Le candidat finalisera le classement de ses vœux avant le 9 août 2020, à 12 heures.

Les épreuves écrites de la voie A TB BIO, auront lieu les 24, 25 et 26 juin 2020.

Le candidat finalisera le classement de ses vœux avant le 17 juillet 2020, à 12 heures.

Les épreuves écrites de la voie B BIO, auront lieu le 26 juin 2020.

L'épreuve orale d'entretien avec le jury se déroulera entre le 30 juin et le 17 juillet 2020 pour tous les candidats inscrits à cette voie de concours.

Le candidat finalisera le classement de ses vœux avant le 29 juillet 2020, à 12 heures.

Les épreuves écrites de la voie C BIO, auront lieu les 24 et 25 juin 2020.

L'épreuve orale d'entretien avec le jury se déroulera entre le 30 juin et le 17 juillet 2020 pour tous les candidats inscrits à cette voie de concours.

Le candidat finalisera le classement de ses vœux avant le 29 juillet 2020, à 12 heures.

Les épreuves orales se déroulent en visioconférence.

Les places offertes et les modalités de report des places prévues par l'arrêté du 18 novembre 2019 portant ouverture du concours commun d'accès aux formations d'ingénieur des écoles nationales relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur et du ministère chargé de l'agriculture à la session 2020 sont applicables au présent recrutement.